



DÉCISION N° 2023-058

Service Urbanisme

ADHÉSION AU SERVICE FAST PARAPHEUR DE DOCAPOSTE

Le Maire de Villiers-sur-Orge,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la délibération n°2020-014 du 10 juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire certaines attributions visées à l'article L.2122-22 du CGCT ;

VU la délibération n°2020-056 du 15 décembre 2020, par laquelle le Conseil Municipal a adhéré au groupement de commande pour l'acquisition d'un Guichet Numérique pour les autorisations d'urbanisme ;

VU la délibération n°2021-052 du 14 décembre 2021, par laquelle le Conseil Municipal a conclu avec Cœur Essonne Agglomération, une convention de prestation de service pour l'instruction des autorisations d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que la commune doit se doter d'un parapheur électronique compatible avec le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme et le module SIGN d'OPERIS, afin de pouvoir transmettre les différents actes administratifs de façon sécurisée ;

CONSIDÉRANT que l'offre commerciale de DOCAPOSTE FAST répond aux besoins de la commune ;

DÉCIDE

Article 1 :

D'APPROUVER les conditions générales du contrat n° 2023/56580 relatives à l'adhésion au service FAST Parapheur Urbanisme.

Article 2 :

DE PRÉCISER que le montant du présent contrat se décompose comme suit :

- Un montant année 1 de 2700,00 € HT, majoré de la TVA en vigueur à 20% soit 3240,00 € TTC.
- Un montant pour les années suivantes de 250,00 € HT, majoré de la TVA en vigueur à 20% soit 300€ TTC.

Article 3 :

DE SIGNER tous les documents contractuels s'y rapportant.

Article 4 :

DE PAYER les dépenses inscrites au budget communal des exercices 2023 et suivants.

Envoyé en préfecture le 12/09/2023

Reçu en préfecture le 12/09/2023

Publié le sa prochaine séance



ID : 091-219106853-20230829-DC_2023_058-DE

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le préfet de l'Essonne, et au prestataire.

Fait à Villiers-sur-Orge, le 29 août 2023

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Gilles FRAYSSE', is written over the official seal of the Mayor of Villiers-sur-Orge. The signature is slanted and overlaps the circular seal.

Gilles FRAYSSE